



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2004

Cinquante-huitième session
Point 121 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/573/Add.2)]

58/294. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹ et entendu l'exposé oral du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souligne* l'importance de la mission de bons offices du Secrétaire général à l'appui des travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria ;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹ ;

3. *Note avec préoccupation* que le rapport du Secrétaire général a été présenté avec retard ;

4. *Souscrit* aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires telles que présentées oralement par son président², sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter avant la fin de sa cinquante-huitième session, afin qu'elle l'examine au début de sa cinquante-neuvième session, un rapport détaillé sur les ressources nécessaires pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, dans lequel seront clairement indiqués les dépenses à imputer au budget ordinaire et les éléments financés par d'autres moyens ;

¹ A/C.5/58/20/Add.1.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Cinquième Commission, 49^e séance (A/C.5/58/SR.49)*, et rectificatif.

6. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 6 millions de dollars des États-Unis pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria jusqu'au 30 novembre 2004, étant entendu que toute décision concernant la poursuite de ce financement devra être prise le 31 octobre 2004 au plus tard ;

7. *Prie instamment* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

*91^e séance plénière
18 juin 2004*